

**PROCÈS-VERBAL DE LA 34<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE**

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

---

Procès-verbal de la trente-quatrième (34<sup>e</sup>) assemblée annuelle du Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) tenue le mercredi 27 mars 2024, à 12 heures, en formule hybride.

Membres du Comité de retraite présents :

M. Nicolas Bouchard Martel, président	(P)
Mme Mylène Custeau-Boisclair	(P)
M. Simon Carrier	(V)
M. Gilles Fontaine	(P)
M. Jean-François Laverdière	(P)
M. Frédéric Lavigne	(P)
Mme Valérie Paquet	(V)
M. Nicolas Saucier, vice-président	(P)
M. Martin Latulippe, secrétaire	(P)

Quatorze personnes ont assisté à l'assemblée en présentiel et 39 y ont assisté en ligne, pour un total de 53 personnes présentes.

P : en présentiel V : en visioconférence

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ**

Le président du Comité de retraite, M. Nicolas Bouchard Martel, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il procède à l'ouverture de la trente-quatrième assemblée annuelle. Il donne certaines précisions pour poser des questions au cours de l'assemblée et précise que la rencontre sera enregistrée et sera disponible sur le site Web du Régime.

Il procède, par ailleurs, à la présentation des membres du Comité de retraite.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que déposé.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le président indique que le procès-verbal de la trente-troisième assemblée annuelle était disponible sur le site Web du Régime. Les personnes présentes se montrent satisfaites du procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité tel que déposé, sur proposition de M. Jean-François Laverdière, dûment appuyé par Mme Sylvie Bourdages.

## 4. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Le président présente les principales activités réalisées par le Comité de retraite au cours de la dernière année et il fait mention des performances des fonds.

Il présente la structure de gouvernance des régimes de retraite et rappelle le rôle de chacun des intervenants et des divers comités.

Il mentionne que tous les membres du Comité ont rempli une déclaration de confidentialité et qu'aucun membre n'a de conflit d'intérêts. Il rappelle également les principaux aspects de la protection des renseignements personnels.

## 5. ÉTATS FINANCIERS

### 5.1 Rendements 2023

Pour ce point, l'assemblée accueille le directeur placements du Bureau de la retraite. Il fait un survol sur les principaux points qui expliquent la performance des marchés et le niveau des taux d'intérêt en 2023.

Les rendements par classe d'actifs ainsi que la performance sectorielle de la bourse américaine sont présentés. Il y a eu une très forte concentration de la performance en 2023.

Les rendements des deux fonds en 2023 sont :

	Bruts	Nets
Fonds croissance	8,7 %	8,2 %
Fonds conservateur	7,9 %	7,4 %

Les rendements sur des périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans sont également présentés. De l'information sur les frais de gestion est également donnée.

## **5.2 États financiers 2023**

Le directeur comptabilité et contrôles du Bureau de la retraite présente les principaux éléments des états financiers du RCRUL au 31 décembre 2023. Les principaux écarts par rapport à l'exercice précédent sont commentés.

## **6. SERVICE À LA CLIENTÈLE**

### **6.1 Rapport sur les services**

Pour ce point, l'assemblée accueille la directrice service-conseil et actuariat du Bureau de la retraite. Elle présente un tableau sur les dossiers qui ont été traités en 2023 par le BR ainsi que les principaux services que le BR offre aux personnes participantes au RCRUL.

### **6.2 Profil de la clientèle**

La directrice service-conseil et actuariat présente des statistiques sur la participation au Régime :

- la répartition selon l'âge des personnes participantes;
- l'évolution du nombre de personnes participantes entre 2022 et 2023.

### **6.3 Outils de communication**

La directrice service-conseil et actuariat rappelle les différents outils de communication que le BR offre :

- les communiqués trimestriels;
- le relevé annuel;
- la brochure explicative du Régime;
- les séances d'information pour les nouvelles adhésions et le colloque de planification financière;
- le portail pour les documents personnalisés.

Elle rappelle aussi que le site Web offre beaucoup d'informations générales sur le RCRUL.

#### **6.4 Modifications aux dispositions**

La directrice service-conseil et actuariat informe l'assemblée des modifications au Règlement en vertu de l'amendement n° 22 et qu'il y a eu des changements de taux de cotisations pour le groupe du personnel de soutien.

### **7. POLITIQUE DE PLACEMENT – CHANGEMENTS**

Le directeur général du Bureau de la retraite donne quelques informations sur les principaux changements à la Politique de placement ainsi que sur la mise en place du Fonds sécuritaire en 2023.

Il est dorénavant possible d'utiliser en même temps l'option Cycle de vie et le Fonds sécuritaire.

### **8. POLITIQUE ESG – RAPPORT**

La Politique d'investissement responsable et durable a été revue en 2022 par le Comité de retraite et de nouveaux axes d'intervention ont été établis.

Le directeur général informe l'assemblée des nouvelles démarches établies en 2023. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel.

### **9. MODIFICATIONS LÉGISLATIVES - DÉSIMMOBILISATION**

Le directeur général indique que le gouvernement du Québec a apporté des modifications importantes à la désimmobilisation des sommes investies dans des régimes de retraite à cotisations déterminées ou des CRI (comptes de retraite immobilisés). À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il n'y aura plus de maximum applicable sur le retrait annuel.

Le BR préparera une communication pour les prestataires qui ont reçu un relevé de décaissement en début d'année pour les informer des changements.

### **10. ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS**

Le président rappelle que le groupe des participantes et participants actifs et le groupe des participantes et participants non actifs peuvent chacun nommer deux personnes représentantes, une avec droit de vote et une sans droit de vote. Les deux mandats pour le groupe des participantes et participants actifs viennent à échéance et il y a un poste à combler pour l'autre.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants actifs (avec droit de vote), Jean-François Laverdière se montre intéressé à renouveler son mandat et aucune autre candidature n'est déposée. Il est donc réélu à l'unanimité.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants actifs (sans droit de vote), Gilles Fontaine se montre intéressé à renouveler son mandat et aucune autre candidature n'est déposée. Il est donc réélu à l'unanimité.

Finalement, pour le poste de membre désigné par les participantes et participants non actifs (sans droit de vote), aucune candidature n'est soumise. Selon le Règlement du Régime, il n'est pas obligatoire de pourvoir le poste et il restera donc vacant en 2024.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont été posées au fur et à mesure de la présentation.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance vers 12 h 50, après avoir remercié tous les intervenants dans la gestion du RCRUL.

Le secrétaire du Comité de retraite,

Martin Latulippe

Le 8 avril 2024